BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 384

21 – CÔTE-D'OR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Ventes et cessions

382 843 191 RCS Dijon.
BVS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 4, Allée du Four Banal, 21121 Hauteville-lès-Dijon.
Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.
Commentaires : Avis au BODACC relatif au projet d'apport partiel d'actif Société apporteuse : B.V.S., SAS au capital de 100 000 €, dont le siège est fixé 4 Allée du Four Banal, 21121 HAUTEVILLE-LES DIJON, 382 843 191 RCS DIJON Société bénéficiaire : B.V.S. ILE-DE-FRANCE, SAS au capital de 100 €, dont le siège social est fixé 4 Allée du Four Banal, 21121 HAUTEVILLE-LES DIJON, 930 938 436 RCS DIJON Augmentation de capital de B. V. S. ILE-DE-FRANCE en rémunération de l'apport : 1 000 euros Estimation au 31/08/2024 de l'actif apporté : 251 398,55 euros Estimation au 31/08/2024 du passif pris en charge : 228 954,98 euros Estimation de la prime d'apport : 21 443,57 euros Projet d'apport partiel d'actif en date du 16/07/2024 déposé au Greffe du Tribunal de DIJON le 17/07/2024, au nom de la société B.V.S. et le 17/07/2024, au nom de la société B.V.S. ILE-DE-FRANCE Régime juridique : Apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions sans solidarité (L.236-30 Code de commerce). Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article L.236-15 du Code de commerce..